

Nouveau pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal dans l'église Erskine & American United
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2007

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Comité formule les commentaires et les recommandations qui suivent.

Le Comité se réjouit de l'intention du Musée d'acquérir l'église Erskine et American United et d'en faire un pavillon qui s'ajoutera à l'ensemble muséal existant. Ce projet de mise en valeur permettra de restaurer une partie de l'église tout en dotant le Musée d'espaces additionnels où sera exposée la collection d'art canadien. La préservation du sanctuaire représente également un geste important qui permettra d'apprécier les qualités remarquables de ce lieu conçu par Hutchison et réinterprété par Nobbs, deux figures marquantes de l'architecture montréalaise des XIX^{ième} et XX^{ième} siècles.

La modification du Plan d'urbanisme

La participation de l'ancienne église Erskine et American United au campus du Musée des Beaux-Arts de Montréal requiert la modification du Plan d'urbanisme : l'église identifiée comme lieu de culte d'intérêt patrimonial situé dans un secteur mixte devra être intégrée au secteur «grand équipement institutionnel» qui recouvre les emplacements occupés par les pavillons du Musée. Une modification réglementaire relative à l'usage est également requise.

De plus, l'intervention porte sur un immeuble significatif situé lui-même en secteur significatif. Cette double qualification patrimoniale implique que le projet doit répondre à un certain nombre de critères qui visent à assurer une mise en valeur respectueuse tant des caractéristiques de l'église que de celles de son milieu environnant.

Dans sa forme actuelle, le Comité est d'avis que le projet ne satisfait pas ces exigences d'intégration urbaine et architecturale. Il ne saurait donc être favorable à une modification du Plan d'urbanisme tant qu'une réponse mieux adaptée au contexte d'insertion n'aura pas été présentée.

Le Comité ne peut autoriser une modification du statut de l'église sans avoir au préalable obtenu l'assurance que le projet qui la transformera contribuera véritablement à mettre en valeur ses caractéristiques architecturales et patrimoniales ainsi que celles de son milieu d'insertion.

La portée de l'intervention

La transformation de l'ensemble des espaces de l'église existante à des fins muséales a été écartée tant pour des questions de coûts que de préservation du bâtiment;

Nouveau pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal dans l'église Erskine & American United
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2007

d'où la stratégie retenue qui repose d'une part sur la préservation de l'auditorium-sanctuaire et d'autre part, sur la réalisation d'une nouvelle construction à l'arrière du volume du sanctuaire, qui, en répondant aux exigences muséales, pourra recevoir l'ensemble des aires d'exposition et d'entreposage ainsi que les circulations requises.

Le remplacement de la partie arrière, occupée à l'origine par l'école du dimanche, par une nouvelle construction doit être considéré comme un ajout au corps de l'église qui demeure le bâtiment prépondérant. Cette nouvelle aile doit être vue et conçue comme une partie et non comme une totalité; tant son importance relative par rapport à l'église que son positionnement à l'arrière du site conduisent à l'adoption de cette orientation conceptuelle.

La problématique de l'insertion d'une nouvelle aile à l'arrière du sanctuaire

La concentration du programme des aires muséales dans la nouvelle aile se traduit par la proposition d'un volume important dont l'insertion revêt un caractère critique dans cet environnement urbain de grande qualité. Entre un façadisme banal et un contraste brutal, un éventail de solutions d'insertion du nouveau volume sont possibles.

L'intervention de Percy Nobbs qui ajoutait entre autres de nouveaux espaces à l'arrière, avait achevé le bâtiment conçu par Hutchison tout en le réinterprétant profondément. Ce geste de Nobbs avait contribué à une amélioration significative du paysage de la rue du Musée en opérant une réconciliation de l'échelle de l'église et des bâtiments résidentiels situés au nord. L'organisation des volumes et la concentration de la hauteur dans l'axe de la nef avaient assuré cette présence mesurée sur rue et instauré cette continuité du bâti qui participe à la qualité de la rue du Musée. L'intervention du Musée doit aujourd'hui résoudre une nouvelle fois cette problématique d'insertion. Les principes qui ont animé le geste de Nobbs et la prise en compte des éléments qui ont influencé sa composition, devraient également participer à la découverte de la solution à la problématique du changement de vocation du bâtiment et à l'intégration du volume qui regroupera les fonctions muséales du nouveau pavillon d'art canadien.

La solution d'intégration proposée n'est pas satisfaisante. Elle marque inutilement une cassure dans la continuité de la rue du Musée en ne respectant ni l'alignement de construction de la rue (que Nobbs avait judicieusement réaffirmé), ni la matérialité des constructions existantes, ni la hauteur, ni le vocabulaire ou l'expression architecturale d'aucun des bâtiments environnants (église, pavillons du musée, résidences voisines). La seule mise en relation explicite avec l'environnement réside dans l'emploi du matériau qui signe la personnalité du musée, le marbre du Vermont. L'approche par contraste employée ici est trop marquée et son effet n'est pas heureux. Une insertion plus respectueuse s'impose.

Nouveau pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal dans l'église Erskine & American United
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2007

La nouvelle vocation des lieux peut être clairement exprimée tout en étant plus «tranquille», moins affirmée. Le Comité ne met pas en question l'emploi d'un langage contemporain qui peut être tout à fait approprié mais il n'approuve pas la volonté de faire de cette «annexe» un bâtiment signal qui se place en concurrence avec les autres composantes de son environnement. Il s'agit d'une application inappropriée de l'approche par contraste.

Le respect de l'alignement de construction de la rue du Musée

Ainsi le Comité recommande que la nouvelle aile respecte l'alignement de construction de la rue. La tour de l'église doit demeurer l'élément qui excède cet alignement, marquant le coin et maintenant la prépondérance de l'église dans le paysage.

Une simplification de la composition de la nouvelle aile

Il recommande une simplification de la composition de la nouvelle aile. Une barre franche est nettement préférable à un volume et une façade inutilement maniérés. La nouvelle aile devrait traduire la clarté du plan et du programme et éviter des complexifications qui apparaissent gratuites tels le porte-à-faux ou le décroché des volumes des étages. Le traitement à titre d'ajout de cette nouvelle aile impose une sobriété de l'expression qui fait défaut à la proposition déposée. Cette sobriété est d'autant plus requise que le volume (hauteur et densité) est important.

Les matériaux

Au niveau des matériaux, le Comité suggère d'envisager la possibilité de réutiliser la pierre de la partie qui sera démolie. Une insertion de ce matériau dans la composition pourrait être intéressante et exprimer une certaine continuité avec l'église d'une part et la rue où la pierre domine d'autre part. L'emploi d'une pierre lisse pourrait également être considérée comme une avenue de réconciliation de la nouvelle aile avec l'église et la matérialité de la rue. Le marbre peut également être un matériau approprié dans les circonstances puisqu'il signale la participation de l'église transformée au campus du musée.

L'expression architecturale

Sans tomber dans le mimétisme, l'expression architecturale doit faire écho d'une certaine manière aux composantes du milieu environnant. Une option est de réinterpréter certains éléments du vocabulaire caractéristiques de l'église et/ou de la rue du Musée. Une autre option consiste à répondre au vocabulaire des pavillons du musée qui sont revêtus de marbre de manière à créer une impression d'unité au sein du campus qui ne se limiterait pas à l'emploi du même matériau mais s'étendrait également à certaines composantes du vocabulaire existant (pourcentage d'ouverture, type d'ouverture, composition...).

Nouveau pavillon d'art canadien du Musée des Beaux-Arts de Montréal dans l'église Erskine & American United
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Ville-Marie

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 12 JANVIER 2007

La démolition d'une partie d'un ensemble de grand intérêt patrimonial

Le bâtiment de Hutchison, modifié très adroitement par Nobbs, présente un intérêt architectural notable. La section de l'école du dimanche transformée par Nobbs s'avère un très bel exemple d'insertion urbaine d'un volume additionnel. Compte tenu de la qualité de l'ensemble et du renom des architectes qui l'ont construit, il apparaît essentiel que les motifs qui ont amené le Musée à écarter la possibilité d'une restauration de l'église à des fins muséologiques soient clairement exposés. De même, le Comité aurait souhaité être mieux informé de l'analyse qui a conduit à opter pour une démolition – reconstruction de la partie arrière. Les éléments présentés à l'appui de ces décisions sont jugés insuffisants. Si une étude plus documentée existe, le Comité souhaiterait en prendre connaissance.

En conclusion

Le Comité est d'avis qu'il n'est pas approprié de traiter la nouvelle aile comme un pavillon en soi. Sa taille importante par rapport à l'église, son empreinte au sol réduite et sa localisation sur l'emplacement à l'arrière du corps principal de l'église, orientent vers un parti simplifié.

L'insertion de ce nouveau volume, important par rapport à l'échelle du secteur (rue du Musée, rue Sherbrooke et l'église), doit être conçue dans une optique de réconciliation avec les différents éléments en présence : l'église elle-même qui doit conserver sa prépondérance dans la composition du nouveau pavillon, la rue du Musée avec ses bâtiments résidentiels en pierre, les pavillons du Musée situés en vis-à-vis sur la rue du Musée et sur Sherbrooke.

Ce geste architectural, dont le vocabulaire peut par ailleurs être tout à fait contemporain, doit trouver sa place dans ce contexte urbain et patrimonial remarquable; il n'y parviendra qu'en respectant les caractéristiques.

Le Comité demande que le projet soit revu à la lumière des recommandations et commentaires qui précèdent et qu'une proposition modifiée lui soit présentée.

Préparé par :

Approuvé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Adrien Sheppard
Président

Le 17 janvier 2007

Le 17 janvier 2007